



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question orale n° 1410

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences, pour les agriculteurs et les entreprises de la filière agricole, de la crise de l'ESB, aggravée par celle de la fièvre aphteuse. Il est tout d'abord primordial de préserver la pérennité même de ce secteur majeur pour la plupart des régions françaises, au plan économique et la vie du tissu rural. Force est de constater que les mesures annoncées par le Gouvernement se révèlent insuffisantes dans la plupart des cas pour faire face à une crise d'une telle ampleur. Il est en effet indispensable de redonner au secteur agricole de réelles perspectives d'avenir, mais également de reconquérir la confiance des consommateurs. Dans cet esprit, il lui demande quelles mesures d'accompagnement il compte apporter à la décision, totalement justifiée, de l'interdiction des farines carnées dans l'alimentation animale. Cette décision a engendré un besoin supplémentaire en protéines végétales en Europe de 5 millions de tonnes de soja ou de 3 millions de tonnes de protéagineux, soit l'équivalent d'une mise en culture de 2 millions d'hectares supplémentaires en Europe. Notre pays, dont la vocation de production n'est plus à démontrer (contrairement à d'autres pays essentiellement importateurs de protéines) doit être moteur pour cette remise en culture. La Commission européenne a une position radicalement inverse. Dans un rapport publié le 16 mars dernier, elle vient de proposer de compenser ce déficit en protéines par une augmentation supplémentaire de 5 % des importations européennes de farines de soja en provenance des Etats-Unis et d'Amérique du Sud, soit d'aggraver le taux actuel d'autoapprovisionnement extrêmement faible (32 %) de l'Europe pour ce type de production. Cette proposition peut être à l'origine d'une nouvelle psychose du consommateur, dans la mesure où ces importations de protéines végétales sont le plus souvent susceptibles d'être contaminées par des organismes génétiquement modifiés. La France, dont la plupart des régions possèdent des surfaces agricoles non cultivées, a la capacité de développer ces productions d'oléoprotéagineux, garanties non génétiquement modifiés, destinées à des filières d'élevage de qualité identifiées à leur terroir. De plus, l'introduction de ces productions à des fins de diversification de la rotation des productions de grandes cultures peut permettre des pratiques agricoles globalement plus respectueuses de l'environnement. Un groupe de travail national travaille aujourd'hui dans ce sens pour la reconnaissance d'une mesure agri-environnementale, financée par l'Union européenne, au titre du plan de développement rural national. Aussi souhaiterait-il connaître la volonté réelle et affirmée du Gouvernement sur ce sujet qui préfigure le devenir du modèle agricole français.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jacques Blanc a présenté une question, n° 1410, ainsi rédigée:

«M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences, pour les agriculteurs et les entreprises de la filière agricole, de la crise de l'ESB, aggravée par celle de la fièvre aphteuse. Il est tout d'abord primordial de préserver la pérennité même de ce secteur majeur pour la plupart des régions françaises, au plan économique et de la vie du tissu rural. Force est de constater que les mesures annoncées par le Gouvernement se révèlent insuffisantes dans la plupart des cas pour faire face à une crise d'une telle ampleur. Il est en effet indispensable de redonner au secteur agricole de réelles perspectives

d'avenir, mais également de reconquérir la confiance des consommateurs. Dans cet esprit, il lui demande quelles mesures d'accompagnement il compte apporter à la décision, totalement justifiée, de l'interdiction des farines carnées dans l'alimentation animale. Cette décision a engendré un besoin supplémentaire en protéines végétales en Europe de 5 millions de tonnes de soja ou de 3 millions de tonnes de protéagineux, soit l'équivalent d'une mise en culture de 2 millions d'hectares supplémentaires en Europe. Notre pays, dont la vocation de production n'est plus à démontrer (contrairement à d'autres pays essentiellement importateurs de protéines), doit être moteur pour cette remise en culture. La Commission européenne a une position radicalement inverse. Dans un rapport publié le 16 mars dernier, elle vient de proposer de compenser ce déficit en protéines par une augmentation supplémentaire de 5 % des importations européennes de farines de soja en provenance des Etats-Unis et d'Amérique du Sud, soit d'aggraver le taux actuel d'auto-approvisionnement extrêmement faible (32 %) de l'Europe pour ce type de production. Cette proposition peut être à l'origine d'une nouvelle psychose du consommateur, dans la mesure où ces importations de protéines végétales sont le plus souvent susceptibles d'être contaminées par des organismes génétiquement modifiés. La France, dont la plupart des régions possèdent des surfaces agricoles non cultivées, a la capacité de développer ces productions d'oléoprotéagineux, garanties non génétiquement modifiées, destinées à des filières d'élevage de qualité identifiées à leur terroir. De plus, l'introduction de ces productions à des fins de diversification de la rotation des productions de grandes cultures peut permettre des pratiques agricoles globalement plus respectueuses de l'environnement. Un groupe de travail national travaille aujourd'hui dans ce sens pour la reconnaissance d'une mesure agri-environnementale, financée par l'Union européenne, au titre du plan de développement rural national. Aussi souhaiterait-il connaître la volonté réelle et affirmée du Gouvernement sur ce sujet qui préfigure le devenir du modèle agricole français.»

La parole est à M. Jacques Blanc, pour exposer sa question.

M. Jacques Blanc. Madame la présidente, ma question s'adressait à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, mais elle intéresse aussi Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je souhaitais une nouvelle fois alerter le ministre et le Gouvernement sur la situation engendrée, pour les agriculteurs et les entreprises de la filière, par la crise de l'ESB, aggravée par celle de la fièvre aphteuse. Il est primordial de préserver la pérennité de ce secteur capital pour la plupart des régions françaises, sur le plan économique, et pour la vie du tissu rural. Force est cependant de constater que, dans la plupart des cas, les mesures annoncées par le Gouvernement se révèlent insuffisantes pour faire face à une crise d'une telle ampleur. Ainsi, dans le département de la Lozère, l'enveloppe ne permet pas de répondre aux attentes et de respecter les engagements du Gouvernement. Je voulais demander au ministre s'il était prêt à amplifier le dispositif, dans quels délais et selon quelles modalités, et, au cas où des enveloppes ne seraient pas consommées dans tel ou tel département, s'il pourrait y avoir une redistribution afin de venir en aide aux départements qui ont été mal servis.

Au-delà, il nous paraît indispensable de redonner au secteur agricole de réelles perspectives d'avenir, mais également de reconquérir la confiance des consommateurs. Dans cet esprit, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour faire suite à la décision totalement justifiée et nécessaire d'interdire l'utilisation des farines carnées dans l'alimentation animale ?

Cette question est fondamentale si l'on veut développer des filières d'élevage apportant toutes les garanties de sécurité au consommateur, notamment grâce à une traçabilité en circuit court.

L'interdiction des farines animales a engendré, pour l'Europe, un besoin supplémentaire en protéines végétales de 5 millions de tonnes de soja ou de 3 millions de tonnes de protéagineux, soit l'équivalent d'une mise en culture de 2 millions d'hectares supplémentaires. Notre pays, dont la vocation de production n'est plus à démontrer - contrairement à d'autres pays essentiellement importateurs de protéines - doit être moteur pour cette remise en culture. La Commission européenne a une position radicalement inverse. Dans un rapport publié le 16 mars dernier, elle propose de compenser ce déficit en protéines végétales par une augmentation supplémentaire de 5 % des importations européennes de farines de soja en provenance des Etats-Unis et d'Amérique du Sud, donc d'aggraver le taux actuel d'auto-approvisionnement déjà extrêmement faible, l'Europe important 70 % de ce qu'elle consomme.

Cette proposition, qui remet en cause la vocation à produire de l'Union européenne et de la France en particulier, peut être demain à l'origine d'une nouvelle psychose du consommateur dans la mesure où ces importations de protéines végétales sont le plus souvent susceptibles d'être contaminées par les organismes génétiquement modifiés, et que personne ne peut garantir qu'elles ne le sont pas. La France, dont la plupart des

régions possèdent des surfaces agricoles non cultivées, a la capacité de développer ces productions d'oléoprotéagineux, garanties non génétiquement modifiées, destinées à des filières d'élevage de qualité identifiées à leur terroir.

De plus, il est démontré que l'introduction de ces productions à des fins de diversification de la rotation des productions de grandes cultures peut permettre des pratiques agricoles globalement plus respectueuses de l'environnement. En changeant de culture chaque année - du tournesol, puis du blé dur, puis du soja -, on économise la terre.

Un groupe de travail national oeuvre aujourd'hui pour la reconnaissance d'une mesure agri-environnementale, financée par l'Union européenne, au titre du Plan de développement rural national. Le Gouvernement est-il globalement d'accord sur cette question ? Le ministre ne s'est presque jamais exprimé clairement. Quelle est la volonté réelle du Gouvernement sur ce sujet qui conditionne le devenir du modèle agricole français à un moment où chacun, tant au niveau national qu'eupéen, sent bien qu'il s'agit de donner un souffle nouveau aux politiques agricoles ? Les régions, tant françaises qu'eupéennes, sont prêtes à lancer, dans le cadre des plans de développement rural, des programmes précis - mesure agri-environnementale, production de protéines garanties non génétiquement modifiées, cycle complet. Dès demain, le Languedoc-Roussillon, par exemple, peut offrir cette sécurité aux consommateurs.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, vous avez raison, cette question est importante et son règlement touche à bien des sujets cruciaux de notre temps.

Le ministre Jean Glavany estime que la décision européenne de suspendre l'utilisation des farines animales a rendu plus aiguë la situation de dépendance dans laquelle se trouve l'Europe en matière de productions végétales riches en protéines. Cela va se traduire par une augmentation supplémentaire des importations de tourteaux de soja en provenance du Brésil et d'Argentine, mais aussi des Etats-Unis où une large part de la production est génétiquement modifiée.

Dans ce contexte, la position que la France a toujours défendue avec force est plus que jamais fondée: l'Europe doit se donner les moyens d'améliorer son indépendance en matière de productions riches en protéines, afin de répondre, notamment, aux besoins de son élevage en termes de quantité, de qualité et de traçabilité.

Cette position a été défendue au Conseil des ministres de l'agriculture et lors du Conseil européen de Nice le 8 décembre. Jean Glavany avait fondé de grands espoirs sur les propositions que la Commission s'était engagée à produire. Il faut donc regretter aujourd'hui que le rapport de la Commission, fondé sur une analyse purement et étroitement économique, conclue à l'inutilité des mesures de soutien communautaire et privilégie un recours accru aux importations. Cette approche est contestable, car de nature à remettre en cause l'ensemble de la politique agricole commune, ce qui serait inacceptable.

Au-delà du volet quantitatif, il convient de prendre en compte la demande des consommateurs en termes de traçabilité et de connaissance des produits, notamment au regard de la présence d'organismes génétiquement modifiés dans les graines et tourteaux de soja importés du continent américain.

Jean Glavany souhaite la mise en oeuvre d'une véritable politique en faveur des matières riches en protéines au niveau communautaire, et rappelle les propositions de la France: revalorisation de l'aide aux protéagineux, meilleure utilisation des occasions offertes par le règlement «développement rural», soutien approprié aux oléagineux par la restauration d'un filet de sécurité, et utilisation des jachères pour cette production.

Le ministre de l'agriculture et le Gouvernement souhaitent vivement qu'une majorité qualifiée de délégations soutienne la position française afin que l'Europe prenne des mesures rapides pour réduire sa dépendance sur le dossier stratégique de ce type de production devégétaux.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'encourager les collectivités territoriales qui le souhaitent à épauler les actions mises en oeuvre par l'Etat, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation, afin d'encourager les agriculteurs à diversifier leur assolements en introduisant des cultures riches en protéines, ce qui, vous le savez, monsieur le député, est une piste extrêmement féconde.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Blanc, pour une très brève intervention, l'exposé de la question ayant été un peu long.

M. Jacques Blanc. Le sujet est en effet capital pour l'avenir de nos régions et je me félicite de la réponse du ministre. Je lui avais du reste déjà posé une question d'actualité à ce sujet - il était alors à Bruxelles. Ses propos me conduisent à affirmer de façon très forte que les régions soutiendront une telle demande au niveau européen; j'ai moi-même fait voter à l'unanimité par le comité des régions d'Europe un amendement allant dans

ce sens. Il est capital que, dans le plan national de développement rural, les dispositions puissent être prises en compte au titre des mesures agro-environnementales, de manière que l'on ne perde pas les semis de l'automne. Nous avons, en Languedoc-Roussillon, démarré l'opération sur 2 500 hectares.

Je me réjouis de l'engagement du Gouvernement, mais souhaite qu'il se traduise dans les mesures immédiates du plan national de développement rural, pour l'environnement, pour la sécurité des consommateurs et, vous me permettrez de le dire, pour lutter contre les excès, car, si je comprends que les consommateurs ont besoin d'être assurés de l'absence de substances génétiquement modifiées dans l'alimentation, je condamne ceux qui s'en prennent à des recherches génétiques importantes dans le domaine médical. C'est ainsi que l'on parviendra à une solution équilibrée concernant un problème essentiel pour les consommateurs et les agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1410

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3022

Réponse publiée le : 30 mai 2001, page 3510

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2001